



Faimes, le 17 février 2023

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le **lundi 27 février 2023** prochain à **20 h 00** à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

Séance Publique,

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications administratives
3. Donation en faveur des sinistrés du séisme en Turquie et en Syrie
4. Convention d'occupation d'une partie de terrain à usage de parking - approbation
5. Convention Electrabel - approbation
6. Marché - Travaux d'entretien de voiries diverses 2021 - Approbation avenant n°2
7. Désignation d'un auteur de projet pour "Coeur de village" - Approbation des conditions et du mode de passation
8. Fabrique d'Eglise Notre Dame de Viemme - octroi d'une garantie d'emprunt - approbation
9. Budget communal 2023 - modification budgétaire n° 1 - approbation
10. Octroi de subventions 2023 - approbation
11. Enseignement maternel - augmentation de cadre au 23/01/23 - approbation
12. Taxes communales - délai de réclamation
13. Engagement de deux ouvriers saisonniers pour une période de six mois - approbation
14. Engagement d'un ouvrier communal - organisation d'un examen de recrutement - approbation

Huis Clos

15. Enseignement - Remplacements - Désignations - Confirmation
16. Enseignement - Augmentation de cadre - Désignation

Par le Collège,

La Directrice générale,

Ro

Mme Jacques Veronique

Mme LAAOUIS Faima



Le Bourgmestre,

M Cartuyvels Etienne